

2008/219 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION
DECENTRALISEE VILLE DE LYON/VILLE DE
BORDEAUX/VILLE DE RIGA (DIRECTION DES
RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En décembre 2005, Lyon et Bordeaux ont accueilli avec succès le « Festival Etonnante Lettonie » après les villes de Paris et de Strasbourg. Les deux présidents en exercice, M. Jacques Chirac et Mme Vaira Vike-Freiberga décidèrent que la dynamique franco-lettonne devait avoir une suite « le Printemps Français » en Lettonie (mars – juin 2007).

Une importante délégation économique, culturelle et universitaire s'est rendue à Riga la première semaine du « Printemps Français » conduite par le Maire de Bordeaux. Une journée a été consacrée à une conférence intitulée « Riga-Bordeaux : projets de villes » portant sur les questions d'urbanisme, d'architecture, de mobilité urbaine et d'innovation technologique.

De même, une délégation significative de la Ville de Lyon conduite par Nadine Gelas, Vice Présidente du Grand Lyon et Patrice Béghain, Adjoint à la Culture de la Ville de Lyon, s'est rendue avec succès à Riga du 13 au 16 juin 2007, autour de 4 thématiques : promotion économique, mode, gastronomie, culture et patrimoine, avec l'organisation d'une conférence sur le thème « protection et rénovation des sites du patrimoine de l'Unesco dans un environnement contemporain ».

C'est dans la continuité de ces actions que les villes de Bordeaux et de Lyon ont été sollicitées par Riga pour l'accompagner dans la valorisation de son patrimoine.

A cet effet, Lyon a décidé de répondre à un appel à projet 2008 du Ministère des Affaires Etrangères au titre de la coopération décentralisée, sur le thème « Patrimoine et Développement : comment la valorisation du patrimoine peut devenir l'un des leviers du développement durable de la ville ». Projet qui a été retenu dans sa totalité par le MAE, sous réserve que la Ville de Lyon pousse la mutualisation de son action avec la Ville de Bordeaux.

Riga (Lettonie), Lyon (France) et Bordeaux (France) sont trois villes dont les centres historiques sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en 1997 pour la première, 1998 pour la seconde, et 2007 pour la troisième, en tant que site urbain à valeur patrimoniale exceptionnelle et universelle.

Les trois villes européennes sont confrontées, malgré un contexte politique, culturel, économique et social très différent, aux mêmes enjeux de

conservation, de préservation et de mise en valeur du patrimoine dans le cadre du projet de développement urbain.

La finalité générale du projet de coopération consiste à renforcer les capacités de gestion de la question patrimoniale en structurant une maîtrise d'ouvrage du projet de gestion du site historique intégrée au projet de développement urbain.

L'action envisagée se déroulera d'avril 2008 à mars 2009 et consistera à mobiliser les acteurs locaux, construire un diagnostic partagé, identifier les leviers d'action et la thématique ou le territoire d'application, élaborer un programme de coopération inscrit dans la durée avec des objectifs clairement définis et les moyens opérationnels correspondants.

Il convient, enfin, de rappeler que le budget de l'opération décrite ci-dessus est de 105 200 euros.

Le financement se présente ainsi pour la réalisation du projet qui aura lieu en 2008 :

- subvention du Ministère des Affaires Etrangères :	49 000 € ;
- participation de la Mairie de Bordeaux ;	
- apport en numéraire :	5 000 € ;
- apport en valorisation de personnel :	12 000 € ;
- participation de la Ville de Lyon, pilote de l'opération ;	
- apport en numéraire :	10 000 € ;
- apport en valorisation de personnel :	20 000 € ;
- participation de la Ville de Riga ;	
- apport en numéraire :	4 000 € ;
- apport en valorisation de personnel :	5 200 € ;

- attribution d'une subvention de 49 000 €, par le MAE, et attribution d'un fonds de concours par la Ville de Bordeaux de 5 000 € à la Ville de Lyon, pilote de l'opération.

Au vu de ces éléments, il convient de signer une convention de partenariat avec la Ville de Bordeaux et la Ville de Riga pour la mise en œuvre de ce projet et inscrire la somme de 10 000 euros en dépenses correspondant à la part de financement de la Mairie de Lyon, chef de file pour la mise en œuvre de cette opération ».

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie locale – Relations internationales – Universités ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Ville de Bordeaux et la Ville de Riga, relative à un projet de coopération consistant à renforcer les capacités de gestion de la question patrimoniale en structurant une maîtrise

d'ouvrage du projet de gestion du site historique intégrée au projet de développement urbain, est approuvée.

2- Un crédit de 10 000 euros correspondant à la part de financement de la Ville de Lyon, sera inscrit au budget de la Ville.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme INFLUENCE, nature 6238, fonction 048, ligne de crédit 15031.

5- La participation du Ministère des Affaires Etrangères sera imputée sur le programme INFLUENCE, nature 74718, fonction 048, ligne de crédit 31299.

6- La participation de la Ville de Bordeaux sera imputée sur le programme INFLUENCE, nature 7474, fonction 048, ligne de crédit 31300.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN